

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD138

présenté par

M. Templier, Mme Le Feur et Mme Mauborgne

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, après le mot :

« recherche »,

insérer le mot :

« indépendant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien qu'il soit placé auprès de l'ADEME, le caractère indépendant et neutre de l'observatoire devrait être notifié, qui plus est si la composition de celui-ci est établie par décret.